



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE**

Nombre de conseillers en exercice : <b>39</b>	Date de convocation : <b>10 février 2025</b>
Nombre de conseillers présents : <b>29</b>	
Nombre de suffrages exprimés : <b>35</b> dont : <b>6 pouvoirs</b>	

**SEANCE DU 18 FEVRIER 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit du mois de février à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à Luzillat.

Présents avec voix délibérante :

Denis BEAUVAIS, Brigitte BILLEBAUD, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Didier CHASSAIN, Loïc CHATARD, Sandrine COUTURAT, Patrice DARPOUX, Claude DENIER, Michel GAUME, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Pascal LABBE, Gilles MAS, Françoise MECHIN-VERNIER, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER, Carmen FUENTES (suppléant de Stéphane BARDIN), Bernard MANILLERE, Claude RAYNAUD, Stéphane HOUSSIER, Luc CHAPUT, Guillaume LAURENT

Absents ayant donné un pouvoir :

David DESPAX a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT, Fabienne GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS, Jean-Luc LAQUENAIRE a donné pouvoir à Françoise MECHIN-VERNIER, Jean-Jacques MATHILLON a donné pouvoir à Claude DENIER, Nicole PEREZ a donné pouvoir à Didier CHASSAIN, Vanessa ROLLET a donné pouvoir à Luc CHAPUT

Absents représentés :

Stéphane BARDIN

Absents :

Catherine CUZIN, André DEMAY, Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Pascale MORIN

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2025\_049 : Crèche - Changement de référent RSAI au 1<sup>er</sup> mai 2025

**Autres domaines de compétences - Autres domaines de compétences des communes**

Rapporteur : Didier CHASSAIN

La communauté de communes Plaine Limagne, par délibération en date du 27 mai 2024, a désigné M<sup>me</sup> DESPREZ Stéphanie (Infirmière puéricultrice DE) pour occuper les missions de référent santé et accueil inclusif au sein de la crèche Graines de soleil. M<sup>me</sup> DESPREZ Stéphanie ayant cessé d'exercer cette fonction, il est nécessaire de la remplacer en désignant un nouveau référent santé et accueil inclusif au sein de la structure.

Le référent santé et accueil inclusif intervient dans chaque établissement et service d'accueil non permanent d'enfants. Il travaille en collaboration avec les professionnels mentionnés à l'article R2324-40, les professionnels du service départemental de la protection maternelle et infantile mentionné à l'article L2112-1 et autres acteurs locaux en matière de santé, de prévention et de handicap.

Il peut aussi, avec l'accord des titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux de l'enfant, consulter le médecin traitant de celui-ci.

Les missions du référent santé et accueil inclusif sont détaillées dans la convention ci-jointe. Il doit notamment informer, sensibiliser et conseiller en matière de santé du jeune enfant et d'accueil inclusif des enfants en situation de handicap ou atteints de maladie chronique.

M<sup>me</sup> Ninon IMBERT (Infirmière puéricultrice DE exerçant à Aigueperse) est proposée pour devenir RSAI de la crèche « Graines de Soleil ». Elle percevra, à ce titre, une indemnité forfaitaire fixée à 66 € TTC par heure de présence.

La convention médicale prévoit une durée minimale d'intervention pour la structure Graines de soleil de 20 heures annuelles, dont 4 heures par trimestre.

→ **Le conseil communautaire, à l'unanimité décide :**

- **d'approuver la convention et de désigner M<sup>me</sup> Ninon IMBERT en tant que référent santé et accueil inclusif telle que présentée et annexée à la présente délibération,**
- **d'inscrire les crédits au budget 2025,**
- **de procéder dès à présent aux démarches préalables nécessaires,**
- **d'autoriser le président à signer la convention « Référent santé et accueil inclusif », ainsi que tout document afférent.**

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Ont signé au registre le président et le secrétaire de séance.

Pour extrait certifié conforme

À Aigueperse, le 26 février 2025  
Le président, Claude RAYNAUD  
*Original électronique signé électroniquement*